

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/2020

INITIATIVE GRANVILLE TERRE ET MER

Association
**Siège social : 295 Rue de Jersey
50380 SAINT PAIR SUR MER**



AUDIT EXPERTISES



AUDIT EXPERTISES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'Association INITIATIVE GRANVILLE TERRE ET MER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INITIATIVE GRANVILLE TERRE ET MER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport, dont le total bilan s'élève à 1 293 646 euros et le résultat net bénéficiaire à 44 879 euros. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association INITIATIVE GRANVILLE TERRE ET MER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes annuels » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association INITIATIVE GRANVILLE TERRE ET MER à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

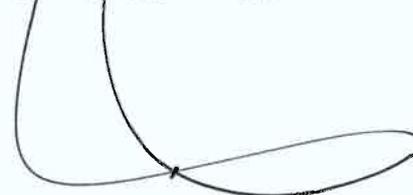
Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS

Le 6 juillet 2021

Le Commissaire aux comptes

SAS AUDIT EXPERTISES

Guillaume LEPROVOST

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts from the left, goes up and over, then loops back down and to the right, ending in a horizontal stroke.

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

INITIATIVE GRANVILLE TERRE & MER

ZA DU CROISSANT
BP 24
50380 SAINT PAIR SUR MER

VOS EXPERTS



Jérôme
Fleury



Frédéric
Tillard



Adeline
Pottier



Marie-Hermine
Tillard

1768 Avenue des Matignon - 50400 GRANVILLE

Tél 02 33 91 16 70 / Fax 02 33 51 07 60
experts@co-pilotes.com - www.co-pilotes.com

INITIATIVE GRANVILLE TERRE & MER
ZA DU CROISSANT
BP 24
50380 SAINT PAIR SUR MER

SOMMAIRE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Compte de résultat</i>	3
<i>Détail de l' Actif</i>	4
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du compte de résultat</i>	11
<i>Règles et méthodes comptables</i>	14
<i>Immobilisations</i>	24
<i>Amortissements</i>	25
<i>Créances et dettes</i>	26
<i>Produits à recevoir</i>	27
<i>Charges à payer</i>	28
<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	29

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	6 382	2 853	3 529	3 103	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	103		103	103	
Prêts	506 147	11 750	494 397	413 258	
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	512 632	14 603	498 029	416 463
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	1 206		1 206	15 912	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	794 140		794 140	436 095	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	270		270	
	TOTAL (II)	795 617		795 617	452 006
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 308 249	14 603	1 293 646	868 469
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			494 397	150 477
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	189 975	120 350
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	31 374	31 374
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	198 376	198 376
	Report à nouveau	57 243	42 862
	Résultat de l'exercice	44 879	9 006
	Total des fonds propres	490 473	370 595
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	259 000	109 000	
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	259 000	109 000	
Total des fonds associatifs	749 473	479 595	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	4 743	
Total des provisions	4 743		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	515 000	370 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	710	720
	Dettes fiscales et sociales	5 495	7 535
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	254		
Produits constatés d'avance	17 970	10 620	
Total des dettes	539 429	388 875	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 293 646	868 469	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	44 878,54	9 005,71	
(1) Dont à moins d'un an	94 429	18 875	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	20 724	
	Prestations de services	25 535	5 820
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	36 000	38 737
	Dons		
	Cotisations	45 470	41 516
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	224	30
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 000	11 396
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	128 954	97 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	20 724	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	22 800	50 435
	Impôts, taxes et versements assimilés	136	137
	Rémunération du personnel	26 416	25 157
	Charges sociales	6 520	7 331
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 616	941
	Dotation aux provisions	4 743	
	Autres charges	4	(22)
	Total des charges d'exploitation	82 960	83 980
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		45 994
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 354	875
	Intérêts et produits financiers	757	873
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	3 208	6 250
	Intérêts et charges financières		
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	(1 097)	(4 502)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	44 897	9 017
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	Impôts sur les sociétés	18	11
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		131 065	99 247
TOTAL DES CHARGES		86 186	90 241
EXCEDENT ou DEFICIT		44 879	9 006
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	48 230	56 511
	Bénévolat	37 163	44 450
	Prestations en nature	11 067	12 061
	Dons en nature		
	CHARGES	48 230	56 511
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole	11 067 37 163	12 061 44 450

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 293 646** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **131 065** euros et un total **charges** de **86 186** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **44 879** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Normes comptables Initiative France

L'association Initiative Granville Terre et Mer est membre de France Initiative qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements CRC n°99-03 relatifs au plan comptable général et CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion de la plateforme France Initiative.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens estimée à :

- Matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement de prêts d'honneur, sur la base du solde de prêts net de couverture par garantie lorsque depuis le déblocage du prêt au moins :

- + de 3 échéances sont impayées, une dépréciation de 50% est calculée
- + de 6 échéances sont impayées, une dépréciation de 75% est calculée
- en cas de cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours, une dépréciation de 100% est calculée
- en cas de redressement judiciaire en cours, une dépréciation de 100% est calculée

L'estimation du taux de provision est préconisée selon les normes conseillées par Initiative France.

Une reprise de dépréciation est pratiquée lors de l'extinction du risque, retour à la normale des remboursements, échelonnement validé ou constatation de la perte définitive.

Les pertes définitives sur prêt d'honneur sont validées par le bureau de l'association ou le Conseil d'Administration.

Ainsi, pour l'exercice 2020, les dépréciations de prêts ont été mouvementées comme suit :

A nouveaux	9 895.76 euros
Dotations	3 208.38 euros
Reprises	<u>- 1 354.24 euros</u>
	11 749.90 euros

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrés dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et provisions constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

L'association IMPULSION a consenti 47 prêts d'honneur sur 2020, soit 6 prêts d'honneur de plus que 2019.

Nom Prenom	Montant du prêt d'honneur
BEAUQUET Arnaud	4000
BEUTIN Jean	6000
BOUVET Sandra	3000
BREMONT Adrien	3000
BRISON catherine	2500
CALVIER Yoann	10000
CANONNE Mathieu	6500
CHALME Marc	5000
COUET MAXIME	2500
COUVREUR Christophe	6000
DANIN Anthony	5000
DELARUE Emilie	3000
DUQUESNE Claire	3000
ETIENVRE Raphael	5000
FARCY Florian	5000
FIASCHI Gaëlle	3000
FRECHE Stéphane	15000
GARNIER Christelle	8000
GUAINE Manon	1500
GUENON Grégory	10000
GUILLARD Stéphane	10000
GUILMIN Angélique	4000
HELAIN Sylvain	6000
HERMAN Morgann	4000
JEAN Guillaume	4000
LAMOUREUX Mathieu	4000
LANCIEN Cédric	7000
LE FEVRE Jules	6000

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

LEBLATIER Romaric	5000
LEBOUVIER Nicolas	5000
LECARDONNEL Manon	1500
LEDANOIS Sébastien	5000
LEGUILLOCHET	7000
LEHERICEY Gaetan	5000
LEMOINE Tiphaine	6000
LEROUX Inès	7000
MARCHAND Christophe	12000
MARIE Fabrice	5000
MAUGER Philippe	7000
MEILHAC Laurent	1750
MEILHAC Sylvie	1750
NAKLE Géraldine	1000
PIGAULT Alexandre	4000
POULLAIN Agathe	5000
THEVENIN Sébastien	10000
VASCO Dominique	8000
YBERT Florian	5000

Soit un total 254 000 euros contre 252 500 euros en 2019.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SOLDE FINANCIER AU 01/01/2020		436 095 €
FONCTIONNEMENT		
Subventions perçues	41 912 €	
Cotisations des membres réglées	46 125 €	
Soustraction Ici je monte	19 948 €	
Autres produits	5 380 €	
PCA cotisations 2021 encaissés	6 695 €	
Acquisitions d'immobilisations	- 2 042 €	
Frais de fonctionnement	- 55 560 €	
	<u>62 458 €</u>	
		62 458 €
PRETS		
Remboursements de prêts créateurs	171 004 €	
Prêts débloqués en 2020	- 254 000 €	
Apports avec droits de reprise	150 000 €	
Apports sans droits de reprise	75 000 €	
Versement fonds associatif sans droit de reprise	10 000 €	
Emprunts	145 000 €	
	<u>297 004 €</u>	
		297 004 €
ACTIVITE CLUB		
Recettes activité club encaissées	- €	
Dépenses activité club décaissées	- 2 165 €	
	<u>- 2 165 €</u>	
		2 165 €
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur livrets	759 €	
IS	- 11 €	
	<u>748 €</u>	
		748 €
SOLDE FINANCIERS AU 31/12/2020		794 140 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Subventions

Sur 2020, les subventions perçues s'élèvent à 36 000 euros pour la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer.

Résultat

Le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

	Déficit	Excédent
Résultat net comptable		44 878.54 €
dont part du résultat de fonctionnement		46 732.68 €
dont part du résultat de gestion du fonds de prêt	1 854,14 €	

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 227.25 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 26.5 heures à des parrainages et 89.5 heures à des soirées et autres réunions. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 50 €/heure donne un montant de 17 162.50 euros. Les missions du président, ayant consacré 400 heures à IGTM sont évaluées à 20 000 euros.

Au total le bénévolat est évalué à 37 162.50 euros.

La valorisation des moyens mis à disposition est estimée à 11 067.21 €, elle se répartit de la manière suivante :

Loyer du bureau 5 306 €

Affranchissement du courrier 2 021.21 €

Téléphone et internet 390 €

Photocopies 350 €

Mission comptable 3 000 €

Ces contributions volontaires en nature n'entraînent pas de flux financiers.

Fonds associatifs sans droit de reprise :

Le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel a consenti une subvention de 75 000 euros en 2016 pour augmenter nos fonds propres.

En 2018, la Banque Populaire Grand Ouest a consenti une subvention de 30 000 euros (10 000 €) versés sur 2018, le solde sur 2019 et 2020.

En 2020, la Région Normandie et la Communauté de Commune de Granville ont consenti des subventions respectives de 25 000 € et de 50 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association s'est engagée à utiliser ces subventions exclusivement au financement des opérations de prêt personnel pour les porteurs de projets sélectionnés par le comité d'agrément et non aux dépenses de fonctionnement de l'association.

Fonds associatifs avec droit de reprise :

Pour rappel, le Crédit Mutuel de Basse Normandie a consenti un apport avec droit de reprise de 75 000 euros dont 50 000 euros ont été versés sur 2017 et 25 000 euros ont été versés en 2018. Ce présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme de délai de 5 ans, 6 ans et 7 ans. Le montant de la reprise sera diminué des sinistres constatés à la date à laquelle l'apport sera restitué au Crédit Mutuel, avec un taux maximum de sinistres qui ne pourra excéder 1% par année.

A cours de l'année 2019, l'association a procédé au remboursement anticipé de 16 000 € de l'avance Crédit Mutuel de 75 000 €.

En 2019, la communauté de commune "Granville Terre et Mer" a consenti un apport avec droit de reprise de 50 000 euros. Le présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme d'un délai de 5 ans.

En 2020 cette même entité a consenti un apport avec droit de reprise de 100 000 € au titre du fond des prêts d'honneur Transition - Covid-19. Le présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme d'un délai de 6 ans

Enfin courant 2020, BPI France a consenti un apport avec droit de reprise de 50 000 €. Le présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme d'un délai de 6 ans

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

Pour rappel en 2018 :

Le Crédit Agricole de Normandie a consenti un prêt à taux zéro de 110 000 euros.

Ce prêt sera remboursé en trois annuités :

- 70 000 euros au 30 novembre 2021 ;
- 20 000 euros au 30 novembre 2022 ;
- 20 000 euros au 30 novembre 2023.

Le Crédit Agricole Normandie s'engage à prendre en charge une partie des pertes comptables à hauteur de 5% de capital restant dû du prêt. Cette prise en charge se fera annuellement.

La Caisse d'Epargne a consenti un prêt à taux zéro de 30 000 euros. Le remboursement se fera en une seule échéance à l'expiration d'un délai de 5 ans. Le contrat peut être renouvelé par les parties. Le remboursement auprès de la caisse d'Epargne sera diminué des créances sur prêts d'honneur devenues irrécouvrables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Pour rappel en 2019 :

Le Crédit Agricole de Normandie a consenti deux prêts à taux zéro de 80 000 euros et 30 000 euros.

La durée maximale de ces prêts sera de 5 ans avec différé de 4 ans. Ce prêt sera remboursé avec des échéances de remboursement prélevés au 31 Décembre de chaque année civile.

La BPGO a consenti un prêt à taux zéro de 60 000 euros. Ce prêt sera débloqué en trois phases :

- 20 000 euros courant 2019 ;
- 20 000 euros courant 2020;
- 20 000 euros courant 2021.

Enfin le Crédit Mutuel a consenti un prêt à taux zéro de 100 000 euros. Cependant à la date d'établissement du bilan, aucune convention n'est établie.

En 2020 :

Le Crédit Agricole de Normandie a consenti trois prêts à taux zéro de 80 000 euros, 30 000 euros et 15 000 €.

La durée maximale de ces prêts sera de 5 ans avec différé de 4 ans. Ce prêt sera remboursé avec des échéances de remboursement prélevés mensuellement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Conséquence de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes annuels

Annexe des comptes clos sur l'année 2020

Impact du covid-19 dans les comptes clos au **31/12/2020**.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise a un impact sur son activité.

Compte de résultat (B4)

Approche d'ensemble

l'association n'a pas subi d'impact significatif sur son nombre d'adhérents en 2020.

L'association n'a pas eu recours au chômage partiel sur l'année 2020.

Bilan (B5)

Approche d'ensemble

La crise sanitaire n'a pas eu d'effet particulier sur le bilan.

L'association n'a pas eu recours à un PGE sur l'exercice.

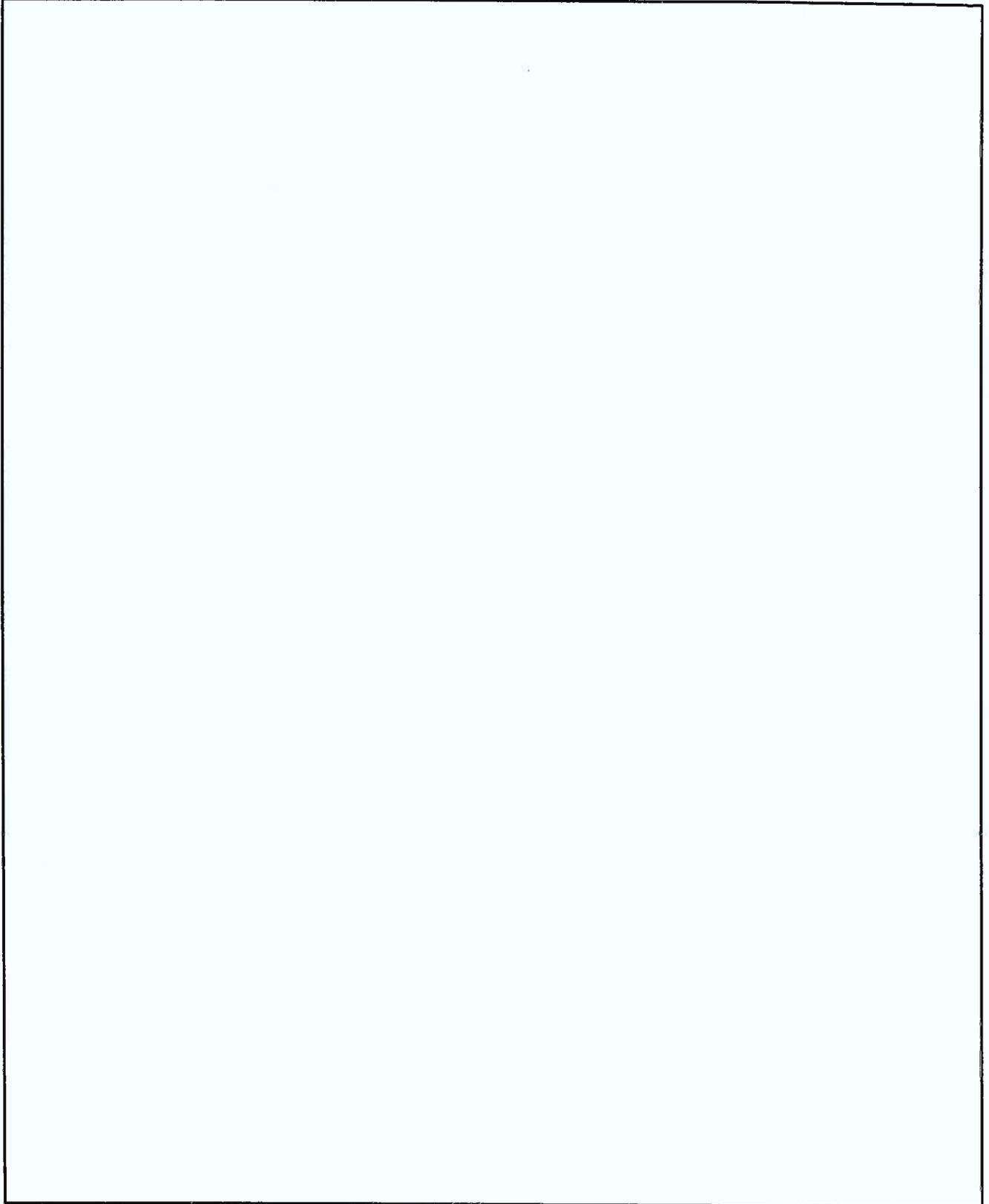
Informations sur la continuité d'exploitation (B9)

Eu égard aux mesures prises, l'association estime que le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

La trésorerie disponible est bonne.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	1 872					1 872
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 468		2 042			4 510
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 340		2 042			6 382
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	103					103
Prêts et autres immobilisations financières	423 154		270 566		187 572	506 147
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	423 256		270 566		187 572	506 250
TOTAL	427 596		272 608		187 572	512 632

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	313	374		687
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	924	1 241		2 166
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 238	1 616		2 853
TOTAL	1 238	1 616		2 853

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	506 147	506 147	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 206	1 206	
Charges constatées d'avance	270	270		
TOTAL DES CREANCES		507 623	507 623	
Prêts accordés en cours d'exercice		89 566		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		177 598		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		171 026		

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	515 000	70 000	445 000	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	710	710		
	Personnel et comptes rattachés	3 321	3 321		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 156	2 156		
	Impôts sur les bénéfices	18	18		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	254	254			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	17 970	17 970			
TOTAL DES DETTES		539 429	94 429	445 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		145 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		1 206
Autres créances		1 206
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>1 206</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		3 237
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FCT NON PARVENUES</i>	710	710
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROVISIONNEES CONGES</i> <i>PROVIS. CHARGES SOCIALES S CP</i> <i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	1 770 621 136	2 527

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	140 181	75 000		215 181
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés	31 374			31 374
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	42 862	14 381		57 243
Résultat de l'exercice	9 006		9 006	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	109 000	150 000		259 000
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	332 424	239 381	9 006	562 799